

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ADAPTATION DU PRIX DU LIVRE PETITE ENFANCE

### APPEL A PROJETS POUR LES COMPAGNIES DE SPECTACLE VIVANT

**Dans le cadre du Prix du Livre Petite Enfance, la Ville de Gaillac lance un appel à candidatures aux compagnies de spectacle vivant pour l'adaptation scénique du futur album lauréat.**

La Ville de Gaillac, en partenariat avec la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet, a organisé les 3 et 4 octobre 2020 une nouvelle édition du Festival du livre dédié à la littérature jeunesse et ado, événement littéraire majeur qui a rassemblé 24 auteurs/illustrateurs et un public toujours aussi nombreux malgré les contraintes et les inquiétudes liées à la situation sanitaire.

Comme tous les ans, ce festival a donné le coup d'envoi d'un projet éducatif et artistique destiné à lutter contre l'illettrisme, à sensibiliser les plus jeunes à la culture, aux arts visuels et vivants, et à aiguiser leur sens critique : le « Prix du Livre Petite Enfance ».

Soutenu par le Crédit Mutuel de Gaillac, ce projet se traduit depuis le mois d'octobre par la découverte dans les écoles et les médiathèques de l'agglomération des trois œuvres candidates au Prix du Livre Petite Enfance, ouvrages sélectionnés par les bibliothécaires du territoire : Kiki en promenade de Marie Mirgaine, Vite vite vite ! de Clotilde Perrin et Où va le chat ? de Léa Decan.

Au terme d'une série d'ateliers créatifs au sein des médiathèques du territoire, les enfants éliront en février leur album préféré.

Débutera alors la deuxième phase du « Prix du Livre Petite Enfance » : l'adaptation scénique de l'œuvre lauréate par une équipe professionnelle, pour une présentation dans les écoles fin juin (format 20-25 minutes) et devant le grand public pour la saison culturelle 2021-2022 (35 minutes).

A cette fin, la Ville de Gaillac lance cette semaine un appel à projets à destination des compagnies de spectacle vivant agréées pour les interventions en classe, selon les modalités et le cahier des charges qui figurent dans la pièce jointe.

L'appel à candidatures sera clos le 18 janvier 2021 et la compagnie retenue désignée début février.

L'œuvre à réaliser devra être de courte durée et adaptée à un public de classe maternelle. Elle devra aussi pouvoir être jouée en extérieur.

Pour construire leur adaptation, les artistes retenus devront mener dans les écoles un programme d'actions culturelles et de temps d'échanges avec les enfants - rencontres, valise pédagogique, correspondances, ateliers – qui constitueront un apport créatif destiné à alimenter le processus artistique.

De leur côté, la ville de Gaillac et l'Agglomération Gaillac-Graulhet attribueront une enveloppe budgétaire de 6000€ à la réalisation de ce projet.

La ville de Gaillac mettra la résidence Antonin Artaud à la disposition de la compagnie (travail de création et hébergement) et s'engage par ailleurs à préacheter le spectacle sous sa forme longue pour la saison culturelle 2021-2022.

25 classes de maternelle prennent part à ce projet, réparties dans 6 écoles de Gaillac et 8 écoles de la communauté d'agglomération.

## INFOS

Anouck Gourdin, médiatrice culturelle au sein du Pôle Culture de la Ville de Gaillac au 05 63 81 20 19 ou [mediation.culture@ville-gaillac.fr](mailto:mediation.culture@ville-gaillac.fr).

Plus d'informations sur : [gaillac-culture.fr](http://gaillac-culture.fr)